

M. RIO Jean-Yves & Mme Françoise RIO-NOEL
27 rue du Rohic
56000 – VANNES

Objet :
Enquête de consultation préalable (du 8 novembre au 17 décembre 2021)
pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire
Le Chapeau-Rouge
56000 – VANNES

Destinataire : APIJ
www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Dires et Observations

=====

Etant au nombre des propriétaires/habitants du lieu-dit Chapeau-Rouge directement en contact avec le futur site d'implantation de l'établissement – notre habitation sise au 27 rue du Rohic et son terrain (correspondants aux parcelles 157 et 161) étant limitrophe, au sud, de la parcelle n°279 par laquelle se fera l'accès à la zone pénitentiaire, nous souhaitons attirer l'attention sur les points suivants :

= Traitement des limites séparatives avec les habitations

Outre la clôture grillagée de 2.00 m de hauteur prévue ceinturer le site, nous souhaiterions son doublement, éventuellement en retrait de 2 à 3 mètres (en fonction des essences choisies) par une barrière verte continue qui pourrait mélanger haies et arbres , ce pour limiter le visuel et réduire autant que faire se peut les nuisances sonores qui seront inhérentes aux allées et venues.



= Traitement de la parcelle 279

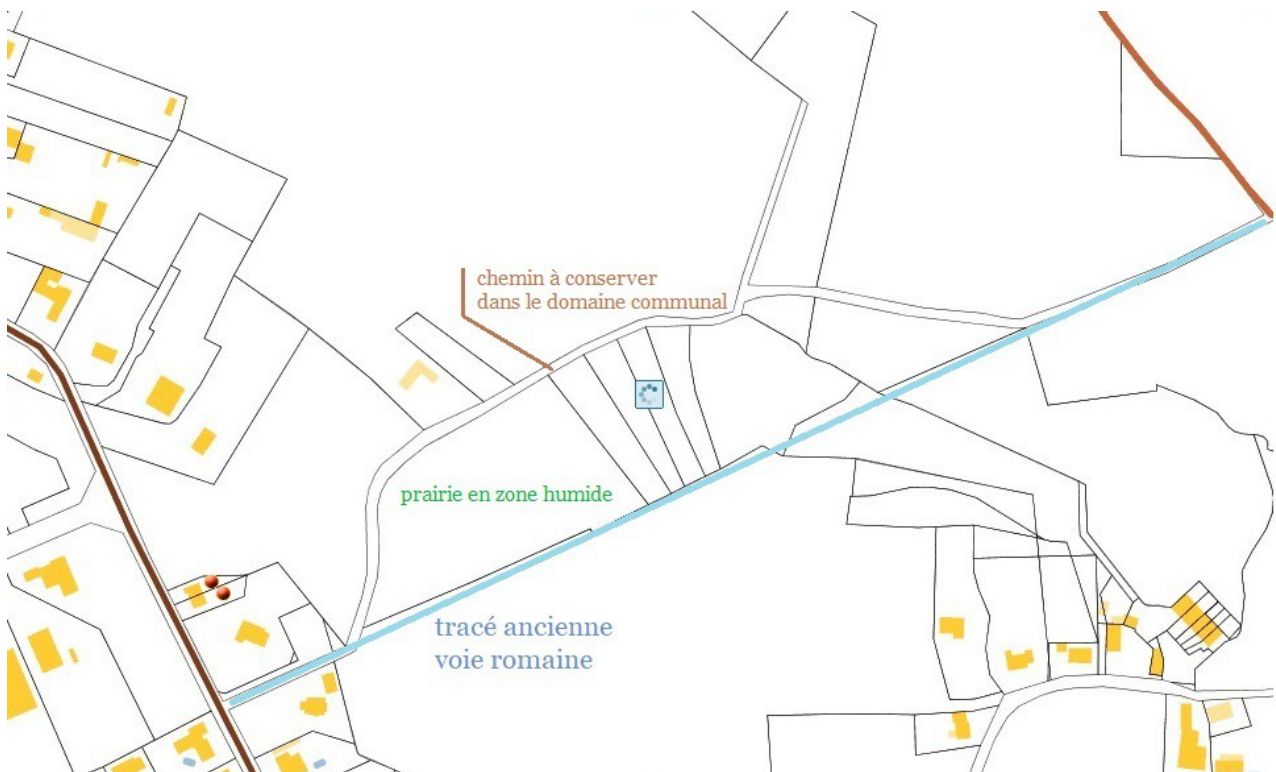
Outre la voie d'accès intérieure prolongeant la rue du Chapeau-Rouge et pressentant que la dite-parcelle sera consacrée à l'implantation de la zone de stationnement hors enceinte sécurisée à destination à la fois du personnel et des visiteurs, il paraît souhaitable d'y prévoir, en continuité de l'environnement proche, un aménagement paysager par haies et arbres de hautes tiges qui viendraient compenser les abattages nécessaires à réaliser sur la zone d'implantation. Un fractionnement des parkings en plusieurs zones séparées pouvant aussi permettre d'agir sur les nuisances sonores.

= Chemin bordant les parcelles 279, 228, 227 et autres

La question n'étant pas apparue tranchée entre la ville et l'APIJ, lors de la réunion du 21 octobre 2021 à la Médiathèque de Beaupré-Lalande, concernant l'acquisition ou non du chemin communal bordant le site d'implantation, il nous paraît évident de devoir le conserver hors de celui-ci pour au moins deux raisons complémentaires :

la première pour son caractère « historique » : déjà mentionné dans le premier cadastre napoléonien de 1807, ce chemin en courbe qui pourrait remonter au Moyen-âge se serait substitué à l'ancienne voie romaine droite dont on peut encore aujourd'hui en trouver traces à proximité (chemin entre parcelles 491 et 225, et en limite des 128, 73 ou 138); la seconde, « prospective », pour l'intégrer, après réhabilitation, à une zone verte qui pourrait être créée par la ville sur le secteur, à l'exemple des parcs urbains ou semi-urbains déjà aménagés, cette partie est de la ville en étant totalement dépourvu.

Son tracé longeant le futur site est en outre suffisamment établi pour faciliter l'implantation de la clôture au-delà du fossé nord le bordant.



= Circulation

La rue du Rohic étant confrontée depuis des années à un trafic routier qui ne cesse de s'accroître, – s'étant transformée en une voie de contournement des ZA du Prat et de Pentaparc notamment alors que son profil n'en a absolument pas les capacités, sans compter les risques d'accidents pour les habitants par des conducteurs ne respectant ni les limitations de vitesse ni les priorités –, il est donc plus que souhaitable que l'implantation du centre pénitentiaire soit aussi l'occasion de revoir tout le plan de circulation du quartier.

Subodorant que la priorité de circulation sera donnée à l'axe transversal est-ouest (et inversement) de l'établissement à échangeur nord du Lizieg par la rue du Chapeau-Rouge, et compte-tenu du plan d'ensemble désormais retenu par le Conseil Départemental pour les échangeurs nord et sud et leurs dessertes, il paraît souhaitable que la rue du Rohic puisse redevenir ce qu'elle était à l'origine, à savoir une voie sécurisée et d'abord à destination de ses riverains, quitte à en limiter de manière drastique son accès (dont notamment coté est sur la route vers Tréfléan/Le Prat), voire même à la transformer en voie à sens unique.

= Equipements et réseaux divers

Au nombre des équipements appelés à être revus, voire recalibrés pour répondre à l'augmentation des besoins une fois le centre pénitentiaire construit, ressort déjà l'urgence actuelle des liaisons téléphone et internet sur la rue du Rohic et autres adjacentes. Outre déjà l'aberration d'être relié à un central sur la commune de Saint-Nolff et non à Vannes, - provoquant des débits plus qu'aléatoires - cette situation est d'autant plus incompréhensible qu'il suffirait aujourd'hui de traverser la route pour installer la fibre sur toute les secteurs d'habitations, la ZA du Chapeau-Rouge, en face étant, elle, déjà équipée !

L'étude et le recalibrage des divers réseaux qui desserviront le centre pénitentiaire devant logiquement anticiper sa construction, il est à espérer que les riverains pourront en parallèle en bénéficier, et ne pas attendre 2027 ou plus ... pour être eux aussi et enfin dotés d'un outil aujourd'hui indispensable, à l'inverse de leurs attentes antérieures pour l'éclairage public ou le réseau d'assainissement collectif (plus de 10 ans !).

= Faune

Nous signalons que depuis des années vit sur le site un petit troupeau de biches, à protéger, qui, selon nos observations, résiderait dans l'un des petits bois situé dans le secteur nord/nord-est de la zone ; l'ensemble de cette-ci est également un terrain d'exercice de sangliers, les deux espèces n'hésitant pas d'ailleurs à s'aventurer parfois jusque dans nos propriétés.

= Décharge sauvage

A toutes fins utiles, car en cas de nécessité de dépollution, nous nous devons également de signaler que la partie dans l'angle sud-est du site a servi durant un certain nombre d'années de décharge sauvage à une entreprise de travaux publics vannetaise qui en était alors propriétaire, y accumulant gravats et autres en provenance notamment de travaux de démolition du centre hospitalier de Vannes. Outre des déchets habituels (pierres, agglos, béton, ferrallages), plusieurs habitants du quartier (dont nous-mêmes) avons pu y voir des plaques de fibro-ciment amianté, des appareils sanitaires, jusqu'à des dossiers administratifs et médicaux avant que l'entreprise incriminée ne recouvre l'ensemble. Le merlon situé sur le site et édifié à la même époque détermine grossièrement la limite ouest du secteur affecté.

En conclusion,

n'étant pas opposés au projet relevant de toute façon d'une « nécessité d'utilité publique », nous souhaitons que tout le déroulé de celui-ci se fasse dans un maximum de concertation et d'informations au fur et à mesure de son développement. C'est dans cet esprit que nous avons participé à la première réunion d'informations et d'échanges du 21 octobre 2021 et que nous demandons, en tant que riverains du site directement concernés, à être tenus pour interlocuteurs privilégiés des différentes phases du projet.

Fait à Vannes, le mercredi 15 décembre 2021.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name, likely the name of one of the signatories mentioned in the text.